

COMMUNIQUÉ**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 29 SEPTEMBRE À SAINT-RÉMI**

Québec, le 7 septembre 2010 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance publique d'information sur le *Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Énergie Montérégie S.E.C.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu **le 29 septembre 2010, à compter de 19 h 30** à la **salle Jupiter du Centre communautaire de Saint-Rémi, 25 rue Saint-Sauveur, Saint-Rémi**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, a confié au BAPE et qui a la responsabilité de rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui, pour une période de 45 jours, et se terminera le 22 octobre 2010.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 octobre, ces documents peuvent être consultés au Centre de services de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie à Saint-Isidore, 693, rue Saint-Régis.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca sous la rubrique « Mandats en cours ».

Le projet

Kruger Énergie Montérégie S.E.C. projette d'implanter un parc éolien qui aurait une puissance installée totale de 100 MW, déployée par 44 éoliennes de 2,3 MW chacune. Ce projet serait situé dans la région de la Montérégie, plus précisément à Mercier, Saint-Constant et Saint-Isidore, dans la MRC de Roussillon et à Saint-Rémi et Saint-Michel, dans la MRC des Jardins-de-Napierville.

Outre l'aménagement ou la réfection de 35 km de chemins, le projet prévoit la mise en place d'un réseau électrique souterrain, enfoui principalement dans les emprises des chemins d'accès ; toutefois, la mise en place de lignes aériennes sur mono poteaux de bois demeurerait possible et le promoteur pourrait y avoir recours dans le cas d'une condition spécifique du terrain limitant l'enfouissement. Le projet prévoit aussi la construction d'un poste de raccordement élévateur de tension transformant les 34,5 kV produits par les éoliennes en 120 kV pour la ligne de transport d'énergie. Par ailleurs, le promoteur prévoit deux tours météorologiques qui remplaceraient les trois déjà en place.

Le projet est évalué à 300 millions de dollars. En phase de construction, le chantier devrait entraîner la création de 50 à 70 emplois pour une période de 18 à 24 mois. Selon le promoteur, la mise en opération de ce parc éolien devrait débiter au plus tard le 1er décembre 2012.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, la présence des éoliennes pourrait occasionner temporairement des perturbations dans le comportement de la faune en général et des pertes potentielles d'habitats. Pour atténuer ces répercussions, le promoteur entend limiter au strict minimum les superficies de déboisement et prévoirait des travaux de végétalisation au moment de la remise en état des lieux. À terme, il y aurait une perte de superficie finale d'environ 27,3 ha. Les répercussions possibles des activités du projet sur les chiroptères l'auraient incité à réaliser différents inventaires afin d'identifier les couloirs de migration et les sites potentiels de reproduction des chiroptères. Un programme de suivi post-construction serait prévu afin de quantifier les répercussions réelles des éoliennes sur la mortalité des chauves-souris.

Toujours selon l'étude d'impact, en ce qui concerne le climat sonore, un suivi environnemental serait effectué après la mise en service du parc éolien et dans le cas de dépassements ponctuels des limites de bruit fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les correctifs requis seraient apportés. Des vérifications de ce genre seraient effectuées régulièrement telles que prévues au programme d'entretien des éoliennes. Sur le plan visuel, la répercussion serait surtout concentrée sur les paysages à caractère agricole. Selon le promoteur, une étude d'intégration aurait déjà permis d'optimiser et d'harmoniser l'implantation des éoliennes, en réduisant substantiellement les répercussions dans les zones sensibles que sont les points de vue et les parcours panoramiques, les secteurs habités et les réseaux routiers.

La demande d'audience publique

C'est durant la période de 45 jours du mandat que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 22 octobre 2010, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Qu'est-ce que le bape ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-monteregie@bape.gouv.qc.ca.